

# Commission des sanctions de l'ACPR : points d'attention - AEX25

**Code produit :** AEX25

**Niveau :** Expertise

**Modalité :** E-learning

**Durée (en heure) :** 0.5

**Tarif :** 60,00 € HT

**Eligible DDA :** oui

**Public :**

Intermédiaires d'assurance,  
organismes distribuant des  
produits d'assurance

**Prérequis :**

Aucun

## Objectif

- Intégrer les attentes du régulateur dans les pratiques commerciales
- Mettre en conformité les pratiques commerciales
- Anticiper les impacts d'un contrôle de l'ACPR

## Programme de la formation

- Commission des sanctions de l'ACPR
- Points d'attention en matière de LCBFT
- Analyse du devoir de conseil

- Devoir de conseil en assurance vie
- Quelques conseils
- Points clés à retenir

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

### **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

### **Méthodes pédagogiques**

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.